



DELIBERATION N°335_25022026

Affichage site internet CDG66 le 03-03-26

Conseil d'Administration du 25 février 2026

Cotisation Fédération Nationale des Centres de Gestion

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Le 25 février deux-mille-vingt-six à 10h00 au CDG66, 35 bd St Assiscle-Centre Del Món salle de conférence - 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 13 février 2026 sous la présidence de M. Robert GARRABÉ,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 9

-Nombre de membres votants : 16

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABÉ, Président

M. CALVET Guy, M. PLA Raymond, M. TAHOCES Antoine, M. PIQUET Philippe, M. PORTEIX Yves, M. VILA Jean,

Collège des établissements affiliés

M. PUGINIER Jean (*suppléant de M. LOPEZ Jean-Jacques*),

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art23 – LOI 84-53 modifiée)

Mme ROLLAND Martine (*SDIS66*),

Absents excusés

Collège des communes affiliées

M. BILLES Jean-Paul, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, M. PAILLES Roger, M. THIBAUT Jean-Jacques, M. SOLE Jean-Michel, M. GARSAU Jacques, M. OLIVE Robert, M. NIFOSI Christian, Mme COSTA Marie, M. REMEDI Bernard.

Collège des établissements affiliés

M. ROQUE Jean, M. LOPEZ Jean-Jacques, M. PUIG Louis,

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

M. DUSSAUBAT François (*Perpignan*), M. LACAPERE Rémi (*CD*), Mme SADOURNY Marie-Pierre (*CD*), M. RALLO François, Mme BACH Marie.

Représentés ayant donné pouvoir

M. PAILLES Roger à M. Robert GARRABÉ

M. SOLE Jean-Michel à M. PIQUET Philippe

M. NIFOSI Christian à M. CALVET Guy

M. BILLES Jean-Paul à M. PLA Raymond

M. REMEDI Bernard à M. PORTEIX Yves

M. GARSAU Jacques à M. TAHOCES Antoine

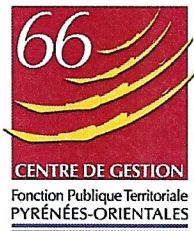
M. PUIG Louis à M. VILA Jean

Personnalités invitées

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur Général des Services du Centre de Gestion 66

M. Nasser AFIF, Directeur Général Adjoint du Centre de Gestion 66

Me Anne-Sophie DEVEAUX, Conseillère aux décideurs locaux, Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale



DELIBERATION N°335_25022026

Conseil d'Administration du 25 février 2026

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu la délibération N°272_DE 04072024 du 4 juillet 2024,

Vu le courrier de la FNCDG en date du 15 janvier 2026, notifiant au CDG66 le montant de la cotisation au titre de l'année 2026,

Vu le rapport présenté au Conseil d'administration.

Considérant que la FNCDG coordonne les orientations et l'action des Centres départementaux et interdépartementaux de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que la FNCDG représente les Centres de Gestion auprès de l'ensemble des pouvoirs publics et des associations représentatives et prend position sur les projets des textes législatifs et réglementaires concernant la Fonction Publique Territoriale.

Considérant que la FNCDG favorise la concertation et les échanges réguliers entre les Centres de gestion afin de mettre en œuvre leurs compétences et développer leurs missions,

Considérant que la FNCDG est chargée de faciliter la liaison et la représentation auprès de tous les partenaires institutionnels des Centres de gestion, afin de développer avec eux des actions de coopération,

Considérant que le montant de la cotisation au titre de l'année 2026 s'élève à 11 663.75€

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

Article 1 :

- **Confirmer** la poursuite de l'adhésion du CDG à la FNCDG pour une durée de 5 ans,

Article 2 :

- **Autoriser** le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 11 663.75€.

Article 3 :

- **Inscrire** les crédits nécessaires au budget primitif 2026 (*compte 6281*).

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PERPIGNAN, le 25 février 2026

Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
des Pyrénées-Orientales,

Robert GARRABE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.